

SEANCE DU 11 AVRIL 2025

COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

*Membres en
exercice : 11*

Corum : 6

Présent(s) : 6

Absent(s) : 5

Pouvoir(s) : 3

Votant(s) : 9

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Hébecourt, légalement convoqués le quatre avril deux mil vingt-cinq, se sont réunis à la Maison du village d'Hébecourt, sous la présidence de Monsieur François LETIERCE, Maire

Etaient présents :

DESMOLINS Sylvie
FATTORE Christelle
HANNE Gaëlle
LANGLOIS Didier
LETIERCE François
POTÉZ Nadège

Absents Excusés:

BEURAIN Gérard (*Pouvoir D. Langlois*)
DUPONT Xavier (*Pouvoir F. Letierce*)
HERPIN Véronique (*Pouvoir G. Hanne*)

Absents:

FENÉ Marie-Laure
VIDAL Véronique

Secrétaire de séance:

Nadège POTÉZ

Auxiliaire au secrétaire de séance, chargé de la rédaction :
Marie Karine CORRE

Sommaire de la séance du 11 avril 2025 :

- 1- Séance du 8 novembre 2024 - Enoncé des délibérations
- 2- Décision Modificative 2/2024
- 3- Vente bien cadastré B369-B586
- 4- Remboursement anticipé emprunt 802844F
- 5- Compte Administratif et de Gestion 2024
- 6- Affectation des résultats 2024
- 7- Point commissions
- 8- Vote du taux des taxes 2025
- 9- SIEGE27 - DT422355
- 10-Subvention aux associations 2025
- 11- Demande de subventions Vidéoprotection
- 12- Budget Primitif 2025
- 13- Modification simplifié du PLU - ZE25
- 14- Redevance Occupation Domaine Public Télécom
- 15- CDCVN - Conv. Grpt Cde - Contrôle/entretien DECI 2025->2029
- 16- Avis / Demande autorisation environnementale - Ferme du Pré
- 17- Elu Rural Relais de l'Égalité
- 18- Questions diverses

Délibérations n° :

- | | |
|---------|---|
| 1/2025 | Décision modificative 2/2024 |
| 2/2025 | Vente du bien cadastré B369-B586 |
| 3/2025 | Remboursement anticipé emprunt 802844E |
| 4/2025 | Compte Administratif et de Gestion 2024 |
| 5/2025 | Affectation des résultats 2024 |
| 6a/2025 | Commission Espaces verts - Attribution marché |
| 6b/2025 | Commission Travaux - Validation devis |
| 7/2025 | Vote du taux des taxes 2025 |
| 8/2025 | SIEGE27 - DT 422355 |
| 9/2025 | Subventions aux associations 2025 |
| 10/2025 | Demande de subvention Vidéoprotection |
| 11/2025 | Budget Primitif 2025 |
| 12/2025 | Modification simplifiée PLU - Réserves ZE25 - ZE24 |
| 13/2025 | Redevance Occupation Domaine Public Télécom |
| 14/2025 | CDCVN - Grpt Cde - Contrôle/Entretien DECI 2025->2029 |
| 15/2025 | Avis / Dde autorisation environnementale - Ferme du Pré |
| 16/2025 | Elu Rural Relais de l'Égalité |

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 8 NOV. 2024

Etant entendu que le Conseil Municipal a précédemment pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2024, la séance est ouverte par l'énoncé des délibérations prises lors de ladite séance.

18/2024	SAEP - RPQS 2023 (+régul 2019 à 2022)
19/2024	Mise à jour du tableau des effectifs
20a/2024	CDG27 - Convention médecine du travail
20b/2024	CDG27 - Assurance statutaire
20c/2024	Adhésion assurance Chômage
21/2024	Ventes - Biens communaux
22/2024	Dénomination des rues par arrêté
23/2024	Recensement de la population 2025
24/2024	Modif. Délib. 15/2024 - Convention Café Associatif
25/2024	Crédits investissements anticipés
26/2024	Décision modificative
27/2024	CDCVN - Convention IDS 2025/2027
28/2024	Attribution logement 2 rue Georget

2- DÉCISION MODIFICATIVE 2 (2024)

Conformément aux articles L2322-1 et L2322-2 du CGCT, M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des virements opérés selon fongibilité des crédits, par décision 2024/03, à savoir :

CREDITS A OUVRIR

Ch	Art	Nature	Montant
66	66III	Intérêts réglés à l'échéance	+ 3 000.00
			+ 3 000.00

CREDITS A REDUIRE

Ch	Art	Nature	Montant
68	6815	Dot. Prov pour risque fonct. Courant	- 2 000.00
0II	6062I	Combustibles	- 1 000.00
			- 3 000.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ENTERINE les virements de crédits ainsi opérés,

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 1/2025

3- VENTE DU BIEN CADASTRÉ B369 - B586

Vu la délibération 21/2025, autorisant la vente de la maison communale, sise 20 rue des Landes, cadastrée B369 - B586, d'une contenance totale de 00 ha 07 a 63 ca ;

Vu le compromis de vente signé le 17 janvier 2025 entre la commune d'Hébécourt et Monsieur BROCHET Cyril via l'agence LEBLANC, Gisors ;

Considérant l'offre acceptée à 130 000€, laquelle à déduire la commission de l'agence d'un montant de 8 000€, soit un prix net vendeur de 122 000€ ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE la vente de la maison sise 20 rue des Landes, parcelles cadastrée B369 - B586, d'une contenance totale de 00 ha 07 a 63 ca, à Monsieur BROCHET Cyril, Eric, Frederick, demeurant à FAY LES ETANGS (60240) 13 rue des Marais. Né à PONTOISE (95000) le 29 avril 2002,

ACCEPTTE l'offre à 130 000€, laquelle à déduire la commission de l'agence d'un montant de 8 000€, soit un prix net vendeur de 122 000€,

DONNE tout pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à cette vente,

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 2/2025

4- REMBOURSEMENT ANTICIPÉ ENPRUNT 802844E

Vu la commission budget tenue le 07/04/2025 ;

Vu la délibération 2/2024, acceptant la vente du bien B369 - B586 au prix de 122 000€ net vendeur ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de remboursement anticipé de la Caisse d'Épargne selon les caractéristiques suivantes :

N° de Prêt : 802844E

Capital restant dû au 12/05/2025 : 107 767.76€

Indemnités de remboursement anticipé : 3 233.03€

Intérêts courus non échus : 431.97€

Total à Rembourser : 111 432.76€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à effectuer le remboursement du prêt précité,

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 3/2025

5- COMPTE ADMINISTRATIF & DE GESTION 2024

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du Compte Administratif & de Gestion 2024, visé par le comptable assignataire en date du 03/03/2025 ;

FONCTIONNEMENT

<i>Excédent 2023</i>	<i>+ 146 554.54 euros (Pour mémoire)</i>
<i>Recettes 2024</i>	<i>+ 531 486.99 euros</i>
<i>Dépenses 2024</i>	<i>- 512 617.18 euros</i>
<i>Excédent 2024</i>	<i>+ 165 424.35 euros</i>

Solde d'exécution 2024 = Excédent + 18 869.81 euros

INVESTISSEMENT

Déficit 2023 - 134 377.33 euros (Pour mémoire)

Recettes 2024 + 208 830.62 euros

Dépenses 2024 - 137 919.85 euros

Déficit 2024 - 63 466.56 euros

Solde d'exécution 2024 = Excédent + 70 910.77 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Administratif & de Gestion 2024 à l'unanimité,

ADOpte à l'unanimité la présente délibération,

ANNEXE (#1) le détail, par chapitre, du Compte Administratif 2024, en dernière page du présent procès-verbal.

Délibération 4/2025

3- AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024;

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 165 424.35 €
- Un déficit d'investissement de 63 466.56 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

			EUROS
A	RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT :	18 869.81
		DEFICIT :	0.00
B	RESULTAT REPORTE DE N-1 (ligne 002 du CA)	EXCEDENT :	146 554.54
		DEFICIT :	0.00
C	RESULTAT A AFFECTER (=A+B)		165 424.35
D	Résultat de la section d'investissement	EXCEDENT :	0.00
		DEFICIT :	63 466.56
E	Restes à Réaliser de la section d'investiss	DEPENSES :	0.00
F	Restes à Réaliser de la section d'investiss	RECETTES :	0.00
G	solde des Restes à Réaliser de la section d'investissement (=E-F)	EXCEDENT (+) de financement ou BESOIN (-) de financement	0.00
H	BESOIN DE FINANCEMENT (=D+G)		63 466.56
AFFECTATION DE C			
	1a - en réserves au compte R 1068 en investissement (=H)		63 466.56
	1b - Complement au compte R 168 en investissement		0.00
1	Total réserve au compte R 1068 en investissement		63 466.56
2	report en fonctionnement au compte R 002 (=C-H)		101 957.79
	pour mémoire report en investissement	au compte D 001 (=D)	63 466.56
		au compte R 001 (=D)	0.00

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 5/2025

7- POINTS COMMISSIONS

A - ESPACES VERTS

Vu la commission espaces verts réunie le 01/03/2025 ;

Vu la commission d'appel d'offre réunie le 31/03/2025 pour le dépouillement des offres pour l'attribution du marché d'entretien des d'espaces verts ;

Après comparaison des différentes propositions, en appui au rapport d'analyse, la commission d'appel d'offre propose au Conseil Municipal d'entériner le choix de l'entreprise :

A L'EURE DE L'ESPACE FLEURI - 84 rue de l'Eglise - 27150 LONGCHAMPS

Pour un coût de 25 300 euros H.T.

La commission ayant répondu à l'ensemble des questions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE et ENTERINE le choix de la commission d'appel d'offre ;

DONNE tout pouvoir à M. le Maire pour signer toutes pièces se rapportant à ces travaux et tous moyens pour s'assurer, de la bonne réalisation des travaux ;

ADOPTÉ la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 6a/2025

B - TRAVAUX

Vu la commission travaux réunie en date du 07/04/25 ;

Considérant les devis de travaux présentés ;

- Eglise : Porte / gouttières
- Maison du Village : Toiture

Compte tenu du montant et de la charge des travaux de la toiture de la maison du village, ces derniers sont à étudier lors d'une prochaine commission ;

Considérant les devis retenus ;

- Gouttière Eglise - GRANDVOINET - 5 146.50€ ht
- Porte Eglise - LECLERC - 2 552.25€ ht

La commission ayant répondu à l'ensemble des questions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ENTERINE les décisions de la commission travaux par l'acceptation des devis desdits travaux,

ADOPTÉ la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 6b/2025

C - BIENS COMMUNAUX

Vacances des 6 et 8 chemin Georget Lalande, à compter de mi-juillet => Annonce de location

D - URBANISME

DP 24 A0013 - GABELOTAUD - Abri de jardin
-> OPPOSITION 02/12/2024

24 A0014 - R&L ENERGIE (HESOL) -
Photovoltaïques -> NON-OPPOSITION 05/12/2024

24 A0015 - PERTROT - Rénovation garage +
Photovoltaïques -> ANNULÉE 10/04/2025

25 A0001 - GALLET - Auvent + SAS
-> NON-OPPOSITION 21/03/2025

25 A0002 - ROUSSEAU - Clôture
-> NON-OPPOSITION 28/01/2025

25 A0003 - GABELOTAUD - Abri de jardin
-> NON-OPPOSITION 04/04/2025

25 A0004 - HESOL - Photovoltaïques
-> -> En cours

25 A0005 - DA COSTA PIRES - 2 fenêtres de
toit -> NON-OPPOSITION 31/03/2025

CUb 24 A0010 - MESNIL
-> OPERATION RÉALISABLE 31/12/2024

24 A0013 - MARTINS
-> Sans suite

PC 24 A0002 - DA MOTA PIRES - Garage
-> REFUSÉ 12/11/2024

24 A0003 - IMBAULT - Extension

-> ACCORD LE 18/03/2025

25 A0001 - ROUSSEAU - Garage

-> ACCORD LE 28/03/2025

25 A0002 - GRANDVOINET - Abri/hangar

-> REFUSÉ LE 14/03/2025

25 A0003 - PERTROT - Rénovation garage +
Photovoltaïques -> En cours

DIA

208 Vte VERMESSE -> DUPONT

209 Vte LE RICHE -> DE CALBIAC

210 Vte RASSAERT -> SCI LES SALTIMBANQUES

211 Vte TOMALA/DOIZON -> LE GALL

212 Vte OUDIN -> FERMINE

E - FETES ET CEREMONIES

24 avril - Repas de printemps des aînés

15 août - Fête du village - Feu d'artifice

13 septembre - Concert symphonique à l'Eglise

14 décembre - Repas de Noël des aînés + Noël des
enfants (ou le 20/12 ?)

F - BUDGET

Réunion tenue ce 07 avril 2025

G - IMPOTS DIRECTS

Réunion tenue ce 11 mars 2025

8- VOTE DU TAUX DES TAXES 2025

Par délibération 12/2024, le Conseil Municipal avait
décidé de maintenir les taux des taxes à :

TFPB : 35.09 %

TFPNB : 11.12 %

TH : 15.92€

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 (15.92%) jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir le taux des Taxes :

- | | |
|----------------------------|--------|
| - Taxe Foncière Bâti : | 35.09% |
| - Taxe Foncière Non Bâti : | 11.12% |
| - Taxe Habitation : | 15.92% |

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 7/2025

9 - SIEGE 27 - LA LANDE SORET TRI - DT 422335

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage « EP LA LANDE SORET TRI » ;

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ;

Cette participation s'élève à :

- En section d'investissement² : 6 667.00 €
- En section de fonctionnement : 0.00 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière ;

CONFIRME l'inscription des sommes au budget de l'exercice 2024, au compte 2041582 pour cette dépense.

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

Délibération 8/2025

10- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE au compte 65748 du Budget Primitif 2025, d'allouer une subvention au bénéfice de :

• Entr'Aide Hébécourt	600€
• ASALF	100€
• AVL	100€
• USE	150€
• ENTENTE GISORSIENNE	960€
• CFA EVREUX	50€
• LE BRUIT DU VENT	100€
• ALLIANSE	100€
• VISIONS D'AILLEURS	100€

POUR LE FESTIVAL PHOTOMARTAGNY

PRECISE que ces subventions seront versées sous réserve de la signature du contrat d'engagement républicain des dites associations.

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 9/2025

11- DEMANDE DE SUBVENTION VIDEOPROTECTION

Vu la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Considérant la volonté de la commune d'assurer une complète couverture pour permettre aux autorités de prévenir la délinquance

Vu pour ce faire de la nécessité de la pose d'une caméra supplémentaire et de la mise à jour du système

Vu le montant des travaux à 36 902.53€ ht;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE une aide financière à hauteur maximale, auprès de l'état dans le cadre de la DETR,

SOLLICITE une aide financière à hauteur maximale, auprès de département de l' Eure dans le cadre du dispositif de mission de sécurité de vidéoprotection des espaces publics « sécurité communale »

AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'obtention desdites subventions,

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 10/2025

12- BUDGET PRIMITIF 2025

Vu la commission budget réunie le 7 avril 2025, M. le Maire présente le Budget Primitif 2025 ;

FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 600 000 euros.

INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 360 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le Budget Primitif 2025 tel que présenté,

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 11/2025

13- MODIFICATION SIMPLIFIÉE PLU - ZE25 (ZE24)

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-36, L 153-45 et L 153-47 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du 19/02/2008 et modifié le 15/11/2015 ;

Vu la délibération 23B/2023, valant droit de délaissement de la parcelle ZE25 ;

Compte tenu que la parcelle ZE24 est propriété de la commune ;

Vu le projet de modification simplifiée ;

La modification simplifiée du Plan local d'urbanisme d'Hébécourt porte sur la suppression de l'emplacement réservé n°4 qui avait, pour vocation, création d'une placette de contournement ;

Le projet de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme d'Hébécourt est justifié par les motifs suivants :

- La commune est propriétaire de la ZE24, ayant suffi à la création de la placette,

- Choix de délaissement de la ZE25, par délibération 23b/2023

- Il n'est pas nature à :

- modifier les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables,
- réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière,
- réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels,
- induire de graves risques de nuisances.

Pour la mise en œuvre de cette procédure, le projet de modification, l'exposé de ces motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques, doivent être mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces observations sont alors enregistrées et conservées.

Les modalités de cette mise à disposition doivent être précisées par le conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition ;

Il y a lieu pour le conseil municipal de délibérer sur les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE par arrêté du maire n° AM-01/2025 du lancement d'une procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local D'Urbanisme d'Hébécourt,

DECIDE que ce dossier de modification simplifiée sera tenu à la disposition du public entre le 12 mai et le 13 juin inclus, au Pôle Secrétariat situé en Mairie d'Hébécourt, 4 chemin de la Mairie, 27150, aux jours et

heures d'ouverture au public,

PRECISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans l'hebdomadaire l'Impartial.

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

Délibération 12/2025

14- REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC TELECOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L.47 ;

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public ;

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire ;

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications,

DECIDE de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs

trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics,

CHARGE M. le Maire du recouvrement de ces redevances en établissement annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes,

INSCRIRA annuellement cette recette au compte 70323,

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 13/2025

15- CDCVN - GROUPEMENT DE COMMANDE
CONVENTION CONTROLE ET ENTRETIEN DECI

Vu l'obligation de contrôler et d'entretenir les poteaux incendie, les bouches d'incendies et des différents points d'eau naturels et artificiels ;

Afin de bénéficier d'une économie d'échelle, il est proposé aux communes membres intéressées de la cdc du Vexin Normand de constituer un groupement de commandes ;

Vu la précédente convention signée suite à délibération 10a/2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE l'adhésion de la Commune d'Hébécourt au groupement de commandes pour la passation d'un marché public pour le contrôle et l'entretien des poteaux incendie, des bouches incendie et des différents points d'eau naturels et artificiels,

ACCEPTTE que la Communauté de Communes du Vexin Normand soit désignée comme coordonnateur du groupement formé,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention 2025-2029 de groupement de commandes à intervenir,

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 14/2025

16- Avis / demande autorisation environnementale
Ferme du Pré

Vu l'arrêté préfectoral définissant l'enquête publique sur le projet de création d'un nouvel atelier de poules pondeuses au sol et de transformation des bâtiments d'élevage de la SAS FERME DU PRE sur les communes d'Eragny sur Epte et de Sérifontaine ;

Considérant que le Conseil Municipal est appelé par la préfecture de l'Oise à se prononcer sur ce dossier ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis FAVORABLE aux demandes d'autorisations environnementales présentées par le SAS FERME DU PRÉ, au titre des rubriques n°3360a et n°3660a,

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

Délibération 15/2025

17- ELU RURAL RELAIS DE L'EGALITE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Égalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF)

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « La Femme, la République, la Commune ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux,

suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

La désignation d'un élu référent au niveau départemental et l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Égalité » au niveau du conseil municipal (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;

La formation des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et « spéciale élus » ;

La mise en place d'un réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

- Bénéficie d'une formation inédite créée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet
- Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité

- S'engage à respecter la confidentialité
- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics - prévention auprès des jeunes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOUTIENT cette action ;

DESIGNE Sylvie DESMOLINS et Nadège POTEZ comme « Elues Rurales Relais de l'Égalité » au sein du conseil municipal.

ADOpte la présente délibération à l'unanimité

Délibération 16/2025

18- QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Démission pour la rentrée scolaire 2025-2026 de M. Beaurain en tant que Président du SIVoS
- ✚ Activités sportives pour les 60 ans et plus, les jeudis matin
- ✚ Eclairage public : horloges à vérifier
- ✚ Plan de la commune
- ✚ Informer les habitants des rues dont les noms ont été modifiés par un courrier (Rue du bois de l'Abies, Chemin Georget Lalande, Rue des Haguettes)
 - Commander et installer les panneaux des rues renommées + les panneaux mal orthographiés ou devenus illisibles
- ✚ Foire à la Ripaille vendredi 23 mai à partir de 17h :
 - Ouvrir le compteur Enedis sur la place de la Mairie
 - Réserver les tables et les chaises de la mairie

- Prévoir de forcer l'éclairage de la Place après 22h
- ✚ Le chien du «Moulin» aboie sans arrêt et dérange le voisinage => courrier
- ✚ Machine à pain, arrêt de la location par le boulanger, voir avec les nouveaux boulangers de Sérifontaine s'ils sont intéressés et voir pour une aide de la mairie pour la location ou achat de la machine.
- ✚ Église :
 - Prévoir nettoyage complet
 - Revoir l'éclairage du rond central
- ✚ Le poteau près de la rivière dans le virage doit être changé, idem dans le virage vers Heudicourt 1 poteau manquant : cf Equipement Vernon
- ✚ Refaire un double des clés du boitier électrique sous la boite à livres et une de la porte de la salle pour les confier aux responsables de Levrezo
- ✚ Signallement de comportements d'automobilistes dangereux Hébécourt le bas
- ✚ Projet de réaménagement de la Maison du Village avec agrandissement pour mettre la cuisine au RDC (environ 30m2)

La séance est levée à 21h39

François LETIERCE
Maire

Nadège POTEZ
Secrétaire de séance

Annexe #1- Compte Administratif 2024

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP2024	Réalisations
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	138 564.86	137 652.10
012	CHARGES DE PERSONNEL	78 872.24	78568.55
014	ATTENUATION DE PRODUITS	23 863.00	23 863.00
023	VREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	104 373.11	-
042	OPERATION D'ORDRE - AMORTISSEMENTS	38 852.17	38 852.17
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	168 837.22	167 795.22
66	CHARGES FINANCIERES	62 286.15	62 276.49
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 341.25	3 609.64
	TOTAUX	620 000.00	512 6127.18

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2024	Réalisations
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	146 554.54	-
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOM. ET VENTES	10 425.58	15 000.53
73	IMPOTS ET TAXES	14 748.79	37 616.00
731	FISCALITE DIRECTE	170 000.00	182 996.00
74	DOTATIONS, SUBV. ET PARTICIPATIONS	132 812.55	141 197.89
75	AUTRES PRODUITS DE GESTIONS COURANTE	145 000.00	154 665.52
76	PRODUITS FINANCIERS	-	1.07
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	9.98
78	REPRISE SUR PROVISIONS	458.54	-
	TOTAUX	620 000.00	531 486.99

Investissement

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2024	Réalisations
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	134 377.34	-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	82 524.13	73 317.58
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500.00	480.00
204	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES	16 010.87	15 921.43
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	96 587.66	46 200.84
	TOTAUX	330 000.00	137 919.85

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2024	Réalisations
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTION.	104 373.11	-
040	OPERATION D'ORDRE - AMORTISSEMENTS	36 852.17	38 852.17
10	DOTATIONS, FONDS DIV, ET RESERVES	166 502.72	164 716.45
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	5 262.00	5 262.00
21	TERRAINS BATIS	15 000.00	-
	TOTAUX	330 000.00	208 830.62